

# D LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2021



## Investir dans l'avenir

**31 MAI 2021** | Date butoir pour verser vos 13%,  
solde de la taxe d'apprentissage

« Nos étudiants d'aujourd'hui sont vos talents de demain »

## Accompagner l'UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE - PSL pour :

Développer un environnement d'apprentissage et d'enseignement stimulant et créatif

Déployer l'internationalisation et encourager la mobilité des étudiants

S'engager pour des actions de responsabilité sociétale et environnementale

Accroître l'employabilité de nos étudiants et faciliter leur immersion dans les entreprises

Participer au déploiement d'initiatives stratégiques, pluridisciplinaires et transversales :

- **Dauphine Numérique** : promouvoir un ambitieux programme pluridisciplinaires visant à développer une approche réflexive de l'IA et à interroger les modalités, les usages et les effets du numérique.
- **Dauphine Durable** : former les étudiants à la transition écologique, porter les enjeux environnementaux et plus largement les objectifs de développement durable(ODD).
- **Maison de l'Entrepreneuriat** : fédérer des initiatives en lien avec l'entrepreneuriat au sein de Dauphine et développer la richesse de son écosystème entrepreneurial.
- **Nouveau Campus** : contribuer à la rénovation du campus historique et offrir des salles de classe modernes et connectées.

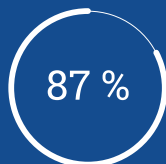


# Transformez un prélèvement obligatoire en un investissement d'avenir pour votre entreprise !

Offrez à nos étudiants des formations d'excellence, ouvertes sur le monde et innovantes et des leviers de financement permettant de renforcer votre collaboration entre l'université et le monde professionnel.

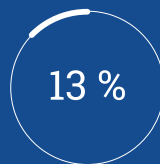
**Dauphine - PSL est habilitée à recevoir votre versement sous le code UAI 0750736T.**

## QUOTA



de votre taxe, versés à  **votre OPCO** de branche. Bénéficiaires exclusifs, les CFA

## SOLDE TAXE D'APPRENTISSAGE



de votre taxe, versés en direct à **l'établissement de votre choix**

## Comment verser vos 13% à Dauphine - PSL ?

Rendez-vous sur l'outil de paiement :

<https://dauphine-ta.agires.com>

- Calculez votre Taxe d'Apprentissage pour déterminer le montant de vos 13%
- Sélectionnez les formations de votre choix pour fléchage de votre versement
- Choisissez votre mode de paiement (par chèque, virement)
- Téléchargez un récapitulatif de votre versement
- Procédez au paiement de votre Taxe

**Pour recevoir RAPIDEMENT votre reçu libératoire, précisez IMPÉRATIVEMENT les informations indispensables à l'identification de votre règlement :**

1. Versement TA 21
2. Nom Entreprise
3. Siret Entreprise

Anticipez dès maintenant vos intentions de versement et contactez-nous à l'adresse [partenariats@dauphine.psl.eu](mailto:partenariats@dauphine.psl.eu)

Devenez membre du **Réseau des Contributeurs de Dauphine - PSL** grâce au versement de votre Taxe d'Apprentissage\* et bénéficiez d'un contact privilégié.

- Développez votre marque employeur
- Renforcez la qualité du recrutement de nos étudiants et jeunes diplômés
- Accédez à l'écosystème de Dauphine - PSL



\* Accessible à partir d'un certain niveau de soutien de Taxe d'Apprentissage (solde 13%) par an.

La collecte des 13% de la Taxe d'Apprentissage prendra fin le 31 Mai 2021.

**Votre soutien est très précieux. Merci !**

Pour plus d'informations sur ce réseau, contactez :

**Sylvie Ireland**

Chargée de la Taxe d'Apprentissage

Direction des Relations Entreprises

01 44 05 40 06 / partenariats@dauphine.psl.eu

